



Mise en œuvre du Développement Professionnel Continu Etat d'avancement

Syndicat National des Biologistes Hospitaliers

1^{er} octobre 2013

E. Quillet

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Textes parus:

- L'arrêté d'approbation de la convention constitutive du GIP OGDPC
- L'arrêté de nomination du directeur de l'OGDPC
- Les décrets relatifs au DPC des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, professionnels de santé paramédicaux)
- Les décrets relatifs à la Commission Scientifique Indépendante des médecins, des pharmaciens, des sages-femmes, des chirurgiens-dentistes
- Le décret relatif à la Commission Scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales
- L'arrêté de nomination CSI Médecins, CSI Pharmaciens, CSI Sages-Femmes, CSI Chirurgiens-Dentistes, CS HCPP
- L'arrêté de nomination de l'agent comptable
- L'arrêté d'approbation du budget provisoire de l'OGDPC
- L'arrêté portant soumission du GIP OGDPC au contrôle économique et financier de l'Etat
- L'arrêté fixant les indemnités forfaitaires au titre du travail réalisé par les membres des CS + OGDPC
- L'arrêté de nomination des membres du Comité Paritaire et du Conseil de Surveillance
- L'arrêté fixant la composition du dossier d'évaluation
- L'arrêté fixant les orientations nationales
- L'arrêté portant sur les critères d'évaluation
- L'arrêté fixant le modèle de l'attestation délivrée par l'organisme de DPC

Texte à paraître:

- L'arrêté fixant le modèle du rapport d'exécution annuel

L'ANFH DANS LE DISPOSITIF DU DPC

• **Qu'est-ce que l'ANFH?:**

- Une association paritaire (gouvernée par les professionnels hospitaliers) qui existe depuis 1974
- Reconnue OPCA en 2007 (2ème OPCA de France par la taille)
- Qui gère les crédits de la formation du personnel de tous les établissements FPH soit approx. 750 Meeuros.
- 95% d'adhérents sur base volontaire

• **Comment a-t-elle évolué avec le DPC?**

- En 2013, ouverture au public médical
- Modification des statuts de l'ANFH pour permettre une gouvernance médicale spécifique
- Création d'une instance représentant les médecins: FHF (PCME) et intersyndicats médicaux
- Instance médicale est décisionnaire sur les modalités de gestion des crédits DPCM

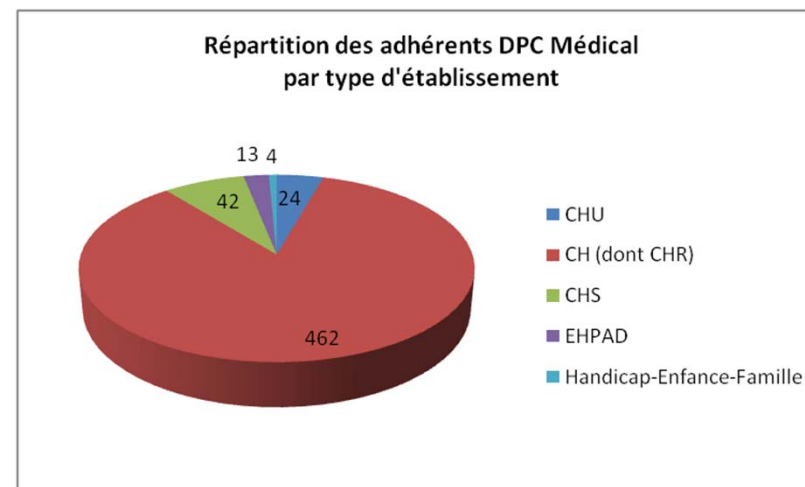
LES ETABLISSEMENTS ADHERENTS A L'ANFH POUR LE DPCM

- **545 établissements adhérents**

- 24 CHU
- 521 EPS

- Taux d'adhésion de **58 %**

- **80 %** pour les CHU
- **57,4%** pour les EPS



- **54 500 personnels médicaux** (effectif physique déclaré SAE 2011)

- Dont estimation de **44 000** concernés par la taxe labo

- Effectif moyen des personnels médicaux :

- **962** pour les CHU
- **60** pour les EPS

Source : plateforme DPCM et base ETS
au 15/03/13

RAPPELS SUR LE ROLE DE L'ANFH DANS LE DPCM

- **Gérer et mutualiser les crédits:**
 - de la cotisation des établissements (14 M)
 - délégués par l'OGDPC (17 M)
- **Assurer l'information et la formation nécessaires au déploiement du dispositif**
 - Journées régionales + ateliers et groupes de travail
 - Formations nationales (AFN)
 - Plaquettes d'information
 - Espace DPC sur le site ANFH...
- **Déployer l'outil de gestion (GESFORM - DPC)**
 - Outil unique pour la gestion du DPCM et DPCNM
 - Test en cours en Bretagne
 - Déploiement: octobre

L'OFFRE DE DPC ET LES ORGANISMES ENREGISTRÉS

- Sur la plateforme de l'OGDPC: environ 2 000 organismes «enregistrés transitoirement » dont 900 pour le public « médecins »
- Enregistrement se poursuivra: prochaine fenêtre le 5 octobre
- 29 CHU et 2 CHR sont ODPC
- Environ 300 EPS
- Une trentaine d'universités
- Nombreuses associations, collèges, cliniques privées, réseaux de santé, fédérations, organismes de formation, particuliers...
- 10 950 programmes pour un public « médecins » sur la plateforme OGDPC au 12 septembre

LE DEMARRAGE DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE (ADHERENTS ANFH)

Pour rappel:

- Jusqu'au 30 juin 2013: les attestations de FMC et d'EPP valent attestation de DPC (si l'organisme est ODPC)
- Ensuite: seuls les programmes de DPC (méthodes HAS, orientations nationales ou régionales) peuvent permettre de délivrer une attestation de DPC.

Au 28 septembre 2013:

- 5 550 demandes de prise en charge adressées à l'ANFH pour du DPC médical
- Coût moyen de 780 €/programme
- Consommation des CHU inférieure à la moyenne nationale
- De nombreux établissements n'ont encore rien adressé à l'ANFH, d'autres ont déjà engagé la totalité de leur enveloppe

L'ACCOMPAGNEMENT MIS EN ŒUVRE PAR L'ANFH

- Journées de sensibilisation en partenariat avec la DGOS, la HAS et l'OGDPC: déployées dans toutes les régions
- Actions de formation nationale « mettre en œuvre le DPC » puis « construire un programme de DPC »
- Plaquettes d'information (Plaquette générique – Pour les établissements – Pour les paramédicaux – Pour les médecins)
- Espace DPC sur le site de l'ANFH (textes réglementaires, procédures, plaquettes, expériences d'établissements...)
- GESFORM DPC: en cours de test en Bretagne (5 établissements); déploiement courant octobre (attention aux pré-requis: mise à jour des tables dans les établissements...)
- Dans les régions: groupes de travail, informations auprès des CME, ateliers sur les plans de DPC etc

LA SUITE...

- Dès à présent et jusqu'à la fin de l'année : évaluation des candidats ODPC par les Commissions Scientifiques Indépendantes.

Rappel: il est encore possible de s'enregistrer en 2013 (ouverture fenêtre: 5 octobre)

- 25 septembre: réunion du CPCMH à l'ANFH. Redistribution de l'enveloppe « industrie pharmaceutique » entre les établissements afin d'aider les établissements ayant des besoins. Amélioration des règles d'attribution pour encourager les dynamiques des établissements et des professionnels.
- Avant fin septembre: premier bilan ANFH – OGDPC sur l'utilisation des crédits délégués.
- Octobre: nouvelle campagne d'adhésion ANFH – DPCM
- Octobre: déploiement GESFORM - DPC
- Avant la fin de l'année (?) détermination des crédits DPC pour 2014
- Mission IGAS d'évaluation du démarrage du dispositif.